

CRYPT'O 8068 Peinture locaux exposés

Conforme :
Ambiances
hospitalières
& alimentaires⁽¹⁾

DESTINATION :

Peinture de finition satinée en phase aqueuse, destinée à la protection et la décoration des murs et plafonds des locaux exposés à la prolifération des moisissures : salles de bain, caves, chambres froides, abattoirs... Le film de CRYPT'O 8068 possède une grande résistance fongicide et algicide, ce qui lui confère une excellente durabilité.

Intérieur – Extérieur*

PROPRIETES ET AVANTAGES :

Idéale pour les pièces humides où le développement des moisissures peut altérer la blancheur ainsi que les performances du film de peinture.

Peinture acrylique non jaunissante.

Lessivable (classe 1 selon EN13300) et chimiquement inerte.

Excellente résistance aux produits courants de nettoyage et de désinfection.

Conforme au règlement CE n°852/2004 relatif aux exigences d'hygiène applicables aux denrées alimentaires

Conforme aux «Guides des Bonnes Pratiques d'Hygiène» en vigueur.

Particulièrement recommandée dans une démarche HACCP⁽²⁾.

SUPPORTS :

Tous supports usuels du bâtiment, neufs ou anciens, après travaux préparatoires.

MATERIEL D'APPLICATION :

Brosse (soies naturelles), rouleau laqueur, pistolet airless ou basse pression.

TEINTE ET ASPECT :

Aspect : Satiné.

Coloris : Blanc. Possibilité d'ajouter 3% de COLORUS 2010.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Classification AFNOR	NFT 36.005 / famille I, classe 7b ₂
COV en pot Directive européenne 2004/42	Catégorie A/a : valeur limite en UE : 30 g/l (2010) Ce produit contient au maximum : 29 g/l de COV.
COV en air intérieur (28j)	A+
Densité à 20°C	1,25 ± 0,05
Viscosité à 25°C	2,0 ± 0,5 Poises
Extrait sec en poids	52 ± 2 %
Extrait sec en volume	40 ± 2 %
Brillant Spéculaire (à 60°)	20%
Liant	Acrylique
Solvant	Eau
Point Eclair	Non concerné. Produit non inflammable
Conservation	36 mois en emballage d'origine fermé (conservé à l'abri du gel et de la chaleur)

CONDITIONNEMENTS : 0,75L – 3L – 15L

HYGIENE ET SECURITE :

Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur www.quickfds.com

Respecter les précautions d'emploi.

⁽¹⁾ : Le PV alimentaire n'est justifié que s'il y a un contact permanent et direct avec la nourriture. La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le stipule dans un courrier en date du 16 Avril 2002 : « En conséquence, l'aptitude au contact alimentaire des peintures n'est pertinente que pour les lieux de stockage normaux des aliments, dans lesquels ceux-ci ne sont pas emballés, tels que les silos à grain, les bacs, les cuves, les citernes... Dans les autres cas de figure, l'aptitude au contact alimentaire n'a pas de justification sanitaire et ce sont les caractéristiques de nettoyabilité qui doivent être prise en compte. »

⁽²⁾ : système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

CRYPT'O 8068

Peinture locaux exposés

CARACTERISTIQUES

D'APPLICATIONS : En 2 couches
De 8 à 10 m² / L / couche

Séchage (à 20°C et 50% HR) :
Hors poussière : 45 minutes
Sec au toucher : 2 heures
Recouvrable : 12 heures

DILUTION :
Brosse et rouleau : Prêt à l'emploi
Pistolet airless : 5% d'eau
Pistolet basse pression : 10 à 15% d'eau

Nettoyage du matériel : A l'eau, immédiatement après application.

CONSEILS

D'APPLICATION : Selon le DTU 59.1. Respecter les conditions de mise en œuvre et travailler sur des supports solides, propres et secs (humidité < 4% en masse).

Milieux infestés : En cas de présence de mousses ou moisissures, procéder à un traitement curatif préalable avec un **ANTIMOUSSE COMUS**.

SUPPORT	PREPARATION	SOUS-COUCHE	FINITION
Métaux ferreux	Dérouillage avec DECAP'ROUILLE	ANCORIT'O pur	CRYPT'O 8068 pur : 2 couches
Métaux non ferreux	Dérochage avec DEROCHANT ALUMINIUM (Comus Marine)	ANCORWASH'O pur	
PVC, Anciennes peintures	1- Dégraissage avec DEGRAIS'SOL 2- Rinçage à l'eau claire 3- Ponçage au grain 180 4- Dépoussiérage	ULIPRIM'O pur ou CRYPT'O 8068 (pour les anciennes peintures acryliques)	
Bois*	1- Dégraissage avec DEGRAISSANT BTR (si bois exsudant) ou Décirage (si présence de cire ou huile de lin) avec DECIREUR HP 2- Ponçage au grain 180 3- Dépoussiérage	ULIPRIM'O pur	
Béton, Ciment, Plâtre, Mortier	Dégraissage avec DEGRAIS'SOL	CRYPT'O 8068 : 1 couche diluée à 5% d'eau	

RECOMMANDATIONS : * : Sur bois, Crypt'O 8068 ne s'applique qu'en intérieur.
Ne pas appliquer à une température inférieure à 5°C, ni par temps de pluie ou de forte chaleur.

Les recommandations contenues dans cette fiche technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à COMUS pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

COMUS - 2 rue Henri Rol Tanguy - 91180 St Germain Lès Arpajon - Tél : 01.69.88.13.10 - www.solutions-comus.com